RAPPORT N° 2020/O2/328

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A LA COMMISSION TERRITORIALE DES ESPACES NATURELS ET DE PLEINE NATURE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Hors Commission



RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

L'Assemblée de Corse a adopté lors de la session des 24 et 25 septembre 2020, le rapport du Président du Conseil Exécutif approuvant la politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature (cf. délibération n° 20/135 AC du 25 septembre 2020).

Ce rapport prévoit notamment la création de la **Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature** (CTESI) ainsi composé :

- Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant ;
- L'élu(e) en charge des Espaces et Sites de Pleine Nature ;
- Elus désignés par l'Assemblée de Corse (nombre à définir);
- Un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- Un représentant de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- Un représentant de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Un représentant de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- Un représentant de la Chambre des territoires :
- Un représentant du Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse ;
- Un représentant du Comité de Massif de Corse.

Je vous demande de bien vouloir fixer le nombre de représentants de l'Assemblée et de procéder à leur désignation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.